

# Cadres normatifs internationaux en matière de protection

selon une perspective latino-américaine et caribéenne



**Les fondamentaux**  
Tous États sont responsables de la protection des personnes sur son territoire. Les standards internationaux doivent être adaptés à la situation et à la culture locale. Les lois nationales doivent être compatibles avec les standards internationaux. Les lois nationales doivent être compatibles avec les standards internationaux.



**Droits internationaux humanitaires**  
Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'organisme international chargé de promouvoir et de surveiller l'application des Conventions de Genève relatives au droit international humanitaire.

**Droits de l'homme**  
Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) est un traité international qui vise à protéger les droits civils et politiques des personnes.

**Contre les crimes familiaux**  
Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'organisme international chargé de promouvoir et de surveiller l'application des Conventions de Genève relatives au droit international humanitaire.

**Lois internationales relatives à la paix et à la sécurité**  
Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'organisme international chargé de promouvoir et de surveiller l'application des Conventions de Genève relatives au droit international humanitaire.

**Recommandations**  
Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'organisme international chargé de promouvoir et de surveiller l'application des Conventions de Genève relatives au droit international humanitaire.



# *Les fondamentaux*

---

Tout **Etat** est responsable de la protection **des personnes sur son territoire**. Les standards internationaux doivent être repris dans la loi nationale et être mis en œuvre au moyen de l'administration publique, du système judiciaire, de la police et des forces armées.

D'après les **traités** (ou protocoles, conventions, pactes) - les Etats doivent avoir ratifié/accepté pour être liés par ceux-ci.

De même, d'après le **droit coutumier** (règles non écrites nées de la pratique et reconnues comme étant la norme - opinio juris) - les règles coutumières s'appliquent à tous les Etats.

# *Quatre grandes familles*

---

La Charte internationale des Droits de l'homme

Droit International Humanitaire

Principes directeurs sur les déplacements

Lois internationales relatives à la paix et à la sécurité

# Droits de l'homme

## **La Charte internationale des Droits de l'homme**

- La Déclaration universelle des Droits de l'homme
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

## **Les législations régionales en matière de droits de l'homme**

**comprennent :** la Convention Européenne sur les Droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention interaméricaine sur les Droits de l'homme (le Pacte de San Jose).

## **Autres instruments internationaux essentiels :**

- La Convention sur les droits de l'enfant
- Le Protocole optionnel sur les enfants en conflit armé
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de

*Discrimination envers les femmes*  
*Signatures/ratification status can be checked on [www.treaties.un.org](http://www.treaties.un.org)*

# Droit international humanitaire

Les **Conventions et Protocoles additionnels de Genève** protègent les personnes qui ne prennent pas (ou plus) une part active dans les hostilités.

Le **Droit de La Haye** est composé d'une série de traités qui restreignent les moyens et méthodes de guerre pour prévenir les pertes ou les souffrances inutiles.

La **Cour Pénale Internationale** détient les compétences en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

La **Convention sur le génocide** exige que les Etats préviennent et punissent le crime de génocide.

La **Convention sur la torture** interdit l'usage de la torture en toutes circonstances.



**Conflit international armé (y compris l'occupation) :** DIH (Les quatre Conventions de Genève de 1949, le PA de 1977 et les autres dispositions relatives aux DH non-dérogeables)

**Conflit armé non international:** Article 3 commun aux Conventions de Genève, PA II de 1977 et autres dispositions non-dérogeables

**Etat d'urgence** (officiellement déclaré) : Tous les DH - avec certaines dérogations permises

**Autres tensions internes** (pas d'état d'urgence): Tous les DH

## Droit international des réfugiés & Principes directeurs sur les déplacements

La **Convention des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967** définit les standards en matière de protection des réfugiés .

La **Déclaration de Cartagène sur les réfugiés** et la **Convention des réfugiés de l'OUA** accordent aux réfugiés une meilleure protection, respectivement en Amérique Latine et en Afrique.

Les **Principes directeurs des Nations unies sur les déplacements internes** apportent des éléments non contraignants mais qui font autorité sur l'assistance et la protection des personnes déplacées internes durant le déplacement, le retour et la réinstallation.

La **Convention de Kampala de 2009** apporte un cadre légal contraignant pour l'assistance et la protection des PDI en Afrique.

La **Dclaration de San Jose de 1994** élargit la Déclaration de Cartagène pour inclure également les PDI.

### Définition des réfugiés - éléments clés :

1) Persécutés (ou craignant pour leur vie à cause de leur race, religion, nationalité, groupe social ou opinion politique ; et 2) Ayant franchi une frontière étatique reconnue au niveau international

### Définition des PDI - éléments clés :

1) Caractère coercitif/involontaire du mouvement ; et 2) Ne pas avoir franchi une frontière étatique reconnu au niveau international.

## Déclaration de Cartagène sur les réfugiés

Signée pour la première fois en 1984 - non contraignante sur le plan juridique mais respectée par les autres Etats membres de l'OEA.

Confirme les principes et les droits de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, encourage tous les Etats membres de l'OEA à les ratifier.

Octroie un sens plus large au terme réfugié - en s'ajoutant aux éléments de la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, en incluant dans les réfugiés les personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté ont été menacées par de la violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances qui ont gravement perturbé l'ordre public.

De plus...

La **Convention inter-américaine sur les Droits de l'homme** (le Pacte de San Jose) souligne le droit de demander l'asile, et le respect du principe de non-refoulement.

La Déclaration de San Jose (Cartagène +10) étend son champ d'action pour inclure la protection aux PDI.

La Déclaration du Brésil (Cartagène +30) étend son champ d'action pour inclure la protection des apatrides.

# Panorama des ratifications

## ***Convention de 1951 et Protocole de 1967, PIDCP & CCT***

Colombie, Venezuela\*, Equateur, Pérou, Panama, Mexique, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Belize, Haïti, République dominicaine

## ***Déclarations de Cartagène et ultérieures***

Non contraignante juridiquement,  
donc pas de signataires

## ***Convention de 1954 (Statut des personnes apatrides)***

Equateur, Pérou, Panama, Mexique, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Belize

## ***Pacte de San Jose***

Colombie, Equateur, Pérou, Panama, Mexique, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Haïti, République dominicaine

*\*Le Venezuela s'est retiré en 2012*

## ***Convention de 1961 (Réduire l'apatridie)***

Colombie, Equateur, Pérou, Panama, Guatemala, Honduras, Nicaragua

En l'absence de conventions signées et ratifiées

Réfugiés : Principe de non-refoulement (DIR, DIDH & DIH) et implications hereof et régimes des séjours temporaires)

PDI : Cadre legal international

# Lois internationales relatives à la paix et à la sécurité

L'objectif de la **Charte des Nations unies** est de maintenir la paix et la sécurité au niveau international ; elle bannit l'usage de la force entre les Etats hormis les cas de légitime défense et lorsque cela est autorisé par le Conseil de Sécurité.

Le **Sommet mondial de 2005** a réaffirmé la responsabilité des Etats quant à la protection de leur population, et la responsabilité de la communauté internationale pour ce qui est d'appuyer la protection des personnes confrontées à un génocide, à des crimes de guerre, à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité - **R2P**

**Les missions de maintien / d'imposition de la paix** sont souvent (de plus en plus) mandatées pour protéger les civils et promouvoir les droits de l'homme.

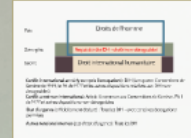
# Normes normatives internationales en matière de protection

selon une perspective  
latino-américaine et  
caribéenne



## Les fondamentaux

Tout Etat est responsable de la protection des personnes sur son territoire. Les standards internationaux doivent être repris dans la loi nationale et être mis en œuvre au moyen de l'administration publique, du système judiciaire, de la police et des forces armées.  
D'après les traités (ou protocoles, conventions, pactes) - les Etats doivent avoir ratifié/accepté pour être liés par ces-ci.  
De même, d'après le droit coutumier (régles non écrites, nées de la pratique et reconnues comme étant la norme - opinio juris) - les règles coutumières s'appliquent à tous les Etats.



### Mission de l'ONG en matière de droits de l'homme

Le rôle de l'ONG est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Elle agit à l'échelle nationale et internationale. Elle peut être une voix pour les victimes, elle peut sensibiliser le public, elle peut exercer une pression sur les gouvernements et les entreprises. Elle peut aussi fournir une assistance juridique et psychologique aux victimes.

### Droit international humanitaire

Les Conventions et Protocoles additionnels de Genève protègent les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités.  
Le but est de limiter les effets de la guerre sur les personnes et de protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités.  
Le Droit International Humanitaire définit les compétences en matière de conduite de la guerre et des opérations militaires.  
La Convention sur le génocide exige que les Etats prennent des mesures pour empêcher le génocide.  
La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

### Droit international des réfugiés

Le statut de réfugié est accordé à une personne qui a fui son pays en raison de la persécution ou de la crainte de persécution.  
Le droit international des réfugiés vise à protéger les personnes qui ont fui leur pays en raison de la persécution ou de la crainte de persécution.  
Le Statut de réfugié de 1951 définit les critères pour être considéré comme réfugié.  
Le Statut de réfugié de 1967 définit les critères pour être considéré comme réfugié.

### Normes des Nations Unies

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) sont les deux piliers du droit international des droits de l'homme.  
Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) vise à protéger les droits civils et politiques.  
Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) vise à protéger les droits économiques, sociaux et culturels.

### Droits de l'homme

La Charte internationale des Droits de l'Homme  
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme  
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques  
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels  
Les législations nationales en matière de droits de l'homme comprennent la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Convention américaine des Droits de l'Homme et le Pacte de San José.  
Autres instruments internationaux essentiels  
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale  
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

### Quatre grandes familles

La Charte internationale des Droits de l'Homme  
Droit international humanitaire  
Principes directeurs sur les déplacements forcés  
Les instruments internationaux relatifs à la paix et à la sécurité

### Lois internationales relatives à la paix et à la sécurité

L'objectif de la Charte des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'écarter l'usage de la force entre les Etats hormis les cas de légitime défense et lorsque celle-ci est autorisée par le Conseil de Sécurité.  
Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la responsabilité de protéger vis-à-vis de la population de leur population et la responsabilité de la communauté internationale pour un qui est dépasser la protection des personnes confrontées au génocide, à des crimes de guerre, à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité.  
Les résolutions de maintien / d'application de la paix sont souvent les plus importantes pour protéger les droits et promouvoir les droits de l'homme.